

**PROVINCE DE QUÉBEC****VILLE DE SAINTE-CATHERINE****Le 11 septembre 2018**

À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi onzième jour du mois de septembre deux-mille-dix-huit (2018)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau et messieurs les conseillers Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière ainsi que M. Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier sont également présents.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas est absent.

263-09-18

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

264-09-18

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018**

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

-----

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus :

- .- M. Richard Favreau;
- .- M. Jean-Serge Lacasse
- .- Mme Carline Louis-Charles
- .- Mme Tanya Bartczak
- .- M. Pierre Aubin

-----

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES ET DES DÉPARTS DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS**

La liste est déposée.

265-09-18

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LEUCAN MONTÉRÉGIE - DÉFI TÊTES RASÉES**

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100 \$ à Leucan Montérégie dans le cadre du

défi têtes rasées auquel participe la citoyenne de Sainte-Catherine, madame Lyne Beauvais.

ADOPTÉE

266-09-18 ACCEPTATION DES TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - TRAVAUX D'ASPHALTAGE PLACE LEBLANC - PROGRAMME DE SUBVENTION PPA-CE

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses pour les travaux d'asphaltage exécutés sur la Place Leblanc, pour un montant subventionné de 7 300 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la Place Leblanc, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

267-09-18 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU CADRE POUR LA PRÉVENTION DES SINISTRES (2013-2022) POUR LE PROJET DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE SAINT-RÉGIS

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de confirmer que la Ville de Sainte-Catherine entend déposer, pour le projet de stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis, une demande d'aide financière au Cadre pour la prévention des sinistres (2013-2022) du Ministère de la Sécurité publique.

Que Monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier, soit et est autorisé à déposer ladite demande et à signer pour et au nom de la Ville tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

268-09-18 VENTE POUR TAXES DU 28 NOVEMBRE 2018 - AUTORISATION AU TRÉSORIER POUR LISTE ET FRAIS ET MANDAT À LA GREFFIÈRE

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité:

- 1.- D'autoriser le trésorier à dresser la liste des immeubles à vendre à l'enchère, le 28 novembre 2018, pour taxes municipales et droits de mutation impayées au 5 octobre 2017;
- 2.- D'autoriser le trésorier à charger les frais suivants :
  - .- tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrances ou dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;
  - .- ces frais comprendront notamment, le cas échéant et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- Les frais de recherche de titres;
- Les frais de descriptions techniques;
- Les frais de certificats de charges et hypothèques;
- Les droits et honoraires dus au Ministère des finances du Québec.

- 3.- D'autoriser le trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble à propos duquel, toutes les taxes et droits de mutation dus au 5 octobre 2017 auront été payés avant le jour de l'adjudication;
- 4.- Et de nommer la greffière, officier responsable de cette vente à l'enchère et l'autoriser à procéder en conséquence.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

269-09-18

**VENTE POUR TAXES DU 28 NOVEMBRE 2018 - ORDONNANCE À LA GREFFIÈRE DE PROCÉDER SELON L'ARTICLE 512 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

Afin de donner suite à la résolution intitulée « Vente pour taxes du 28 novembre 2018 - autorisation au trésorier pour la liste et frais et mandat à la greffière »;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'ordonner à Me Pascalie Tanguay, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, selon l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, de vendre à l'enchère publique, le 28 novembre 2018 à compter de 15 h, dans la salle du conseil sise au 5465, boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par le trésorier, selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes, lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, au 5 octobre 2017 et les années antérieures.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

270-09-18

**VENTE POUR TAXES DU 28 NOVEMBRE 2018 - AUTORISATION AU TRÉSORIER POUR ENCHÈRES**

Conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Serge Courchesne, trésorier, à offrir pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine, le montant des arriérés dues à la Ville et aux Commissions Scolaires ainsi que les frais encourus, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes et droits de mutation non payés qui aura lieu le 28 novembre 2018.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

271-09-18

**VENTE POUR TAXES DU 28 NOVEMBRE 2018 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE D'ACTES À LA GREFFIÈRE**

Conformément aux articles 526 et autres de la Loi sur les cités villes;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité:

- 1.- D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tous les actes relatifs à la vente aux enchères pour taxes et droits de mutation non payés qui aura lieu le 28 novembre 2018;
- 2.- D'autoriser la mairesse (ou le maire suppléant) et la greffière à signer, comme représentants de la Ville à propos de la vente aux enchères pour taxes non payées du 28 novembre 2018, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé;
- 3.- De mandater Me Jeanne Rochon, notaire, afin de recevoir les actes prescrits à intervenir entre les parties.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

272-09-18

VENTE POUR TAXES DU 28 NOVEMBRE 2018 - INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION - ADJUDICATION À LA VILLE

Conformément à l'article 537 de la Loi sur les cités et villes;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente aux enchères pour taxes et droits de mutation non payés du 28 novembre 2018 sur les rôles d'évaluations et de perception, au nom de la Ville de Sainte-Catherine, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de la vente ci-haut mentionnée.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

273-09-18

MANDAT À UNE FIRME DE PROFESSIONNELS - PLAN D'AFFAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation d'un plan d'affaires pour la construction du complexe sportif, pour des honoraires de 32 767.88 \$ toutes taxes incluses.

Que le financement se fasse par le règlement d'emprunt numéro 825-18 (parapluie).

ADOPTÉE

274-09-18

ACHAT DE 3 SERVEURS - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de trois serveurs auprès de la compagnie IT2GO au montant de 30 067.80 \$ toutes taxes incluses.

Qu'une partie de la dépense au montant de 23 496 \$ (coût net de ristournes TPS et TVQ) soit financée par le fonds de roulement. Le remboursement se fera sur une période de cinq ans à partir de de l'année

2019 pour un montant annuel de 4 700 \$. L'autre partie de la dépense au montant de 3 959.91 \$ (coût net de ristournes TPS et TVQ) est financée par les opérations de 2018.

ADOPTÉE

275-09-18

AMÉNAGEMENT DE L'ALVÉOLE - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 32 286.54 \$ toutes taxes incluses pour l'aménagement de l'Alvéole - espace créatif.

Que cette dépense de 29 437.26 \$ (coût net de ristournes TPS et TVQ) soit financée par le fonds de roulement. Le remboursement se fera sur une période de cinq ans à partir de l'année 2019 pour un montant annuel de 5 887.45 \$.

ADOPTÉE

276-09-18

DEMANDE # 2018-0023 - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - ZONE H-616

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les membres du CCU;

CONSIDÉRANT les grandes orientations d'aménagement énoncées dans le plan d'urbanisme (2008-PU-00) de la Ville de Sainte-Catherine, plus précisément celles d'améliorer la qualité du paysage urbain et protéger les paysages d'intérêt métropolitain ainsi que d'optimiser l'utilisation du sol afin d'améliorer la qualité de vie en fonction de la capacité de développement du territoire;

CONSIDÉRANT le règlement portant sur les plans d'aménagement d'ensemble (2013-00);

CONSIDÉRANT les diverses politiques municipales en vigueur, y compris le plan de mobilité active et durable (PMAD) de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT le plan de référence pour le redéveloppement du boulevard Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT le cadre bâti et le cadre naturel dans lequel s'inscrit cette proposition de plan d'aménagement d'ensemble pour la zone H-616.

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'accepter le plan d'aménagement d'ensemble tel que proposé aux conditions suivantes :

- Que le front bâti sur le boulevard Marie-Victorin soit de 4 étages et que les bâtiments proposés présentent une certaine modulation de leurs étages afin de s'arrimer au contexte urbain adjacent, le tout dans la perspective de respecter le plan de référence pour le redéveloppement du boulevard Marie-Victorin;
- Que les référents architecturaux proposés soient modifiés afin de refléter adéquatement la qualité du cadre bâti qui est préconisé pour de nouvelles constructions sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine;

- Qu'une étude d'ensoleillement soit produite afin de visualiser les impacts sur l'ensoleillement des terrains voisins suite à la réalisation de l'ensemble du PAE;
- Qu'une étude de circulation soit réalisée afin de bien cerner les impacts que l'ajout d'unités prévues au PAE aura sur le secteur, qui est déjà aux prises avec des problématiques de circulation aux heures de pointe.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

277-09-18

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes payés et à payer du mois d'août 2018, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- .- un montant de 2 380 406.39 \$ pour les déboursés mensuels du mois d'août 2018 (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs en date du 1er septembre 2018;
- .- un montant de 641 710.89 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs;
- .- un montant de 188 346.93 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 320 518.74 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.

ADOPTÉE

278-09-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 834-18 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 14 août 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié en conformité avec la Loi sur le traitement des élus municipaux, sur le site internet de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 834-18 sur le traitement des membres du conseil municipal.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

279-09-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 837-18 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 653-05 TEL QU'AMENDÉ CONSTITUANT LA COMMISSION DES SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 14 août 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 837-18 abrogeant le règlement numéro 653-05 tel qu'amendé constituant la Commission des sports, culture et vie communautaire.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

280-09-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À: MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE P-632 AFIN D'Y AJOUTER LA CATÉGORIE D'USAGES « RÉCRÉATION PUBLIQUE (P1) » ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION POUR LA CATÉGORIE D'USAGE « INSTITUTION PUBLIQUE (P2) » ; ABROGER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE – P-630 ET MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE DE FAÇON À INTÉGRER LA ZONE P-630 À LA ZONE P-632.

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 12 juin 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement portant le numéro 2009-Z-59 a été adopté le 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 14 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide de soumettre le règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter, sans modification, le règlement numéro 2009-Z-59 modifiant le règlement de zonage 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à: modifier la grille des usages et des normes de la zone P-632 afin d'y ajouter la catégorie d'usages « Récréation publique (p1) » et de modifier certaines normes relatives à l'implantation de la construction pour la catégorie d'usage « Institution publique (p2) » ; abroger la grille des usages et normes de la zone P-630 et modifier le plan de zonage de façon à intégrer la zone P-630 à la zone P-632.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

-----

## 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus :

- .- M. Richard Favreau;
- .- M. Jean-Serge Lacasse
- .- M. Pierre Aubin
- .- Mme Lise Dupras
- .- Mme Carline Louis-Charles

-----

## COMMUNICATIONS AU PUBLIC

281-09-18

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h54.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Serge Courchesne, trésorier